



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260304-CM26_07-DE



DÉLIBÉRATION : 2026-07

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

SÉANCE PUBLIQUE DU : Lundi 02 mars 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 26 février 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude		X		A.ORENGIA	RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame GATET expose au Conseil Municipal que la commission associations s'est réunie en janvier 2026 afin d'étudier les différentes demandes de subventions de fonctionnement qui ont été transmises par les associations.

Les propositions suivantes sont mises au vote du conseil municipal :

1	FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS				
ASSOCIATION	SOMME PROPOSÉE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON VOTANT
ASSOCIATIONS REVENTINOISES					
UNION SPORTIVE REVENTINOISE	8 000 €	15	0	1	0
AVSR BASKET	600 €	16	0	0	0
LA MUSE CHAMPÊTRE	350 €	16	0	0	0
SOU DES ÉCOLES	500 €	16	0	0	0
CLUB LÉO LAGRANGE	1 200 €	15	0	0	1
COMITÉ DE JUMELAGE	400 €	15	0	0	1

JUDO CLUB	450 €	16	0	0	0
ACCA	600 €	16	0	0	0
SAINT VINCENT	300 €	16	0	0	0
BOXE REVENTINOISE	900 €	16	0	0	0
CHORALE DE CŒURS EN CHOEUR	400 €	15	0	0	1
ENTREZ ! C'EST OUVERT !	600 €	16	0	0	0
PETANQUE REVENTINOISE	300 €	16	0	0	0
REGARD2'MOI	600 €	16	0	0	0
DE CART'EN PIONS	200 €	16	0	0	0
OCCE	6 000 €	15	0	0	1
TOTAL ASSOCIATIONS REVENTINOISES				21 400 €	
A.F.M TÉLÉTHON	200 €	16	0	0	0
ASSOCIATION DES 3 VALLEES MERE TERESA	200 €	16	0	0	0
MFR MOZAS CFA BOURGAIN JALLIEU	200 €	16	0	0	0
BTP CFA LOIRE	100 €	16	0	0	0
CROIX ROUGE	200 €	16	0	0	0
LES RESTAURANTS DU COEUR	200 €	16	0	0	0
DDEN SECTEUR VIENNE	50 €	16	0	0	0
LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €	16	0	0	0
LOCOMOTIVE	200 €	16	0	0	0
AFSEP (association Nationale de Patients des sclérosés en plaques)	200 €	16	0	0	0
A LA VIE ACCOMPAGNER LES VIVANTS	200 €	16	0	0	0
PREVENTION ROUTIERE	200 €	16	0	0	0
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS				2 150 €	
TOTAL VERSEMENT 2026				23 550 €	

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le règlement d'attribution et de versement des subventions de fonctionnement aux associations approuvé par délibération du 14 janvier 2021,
- Les dossiers de subventions adressés en Mairie par les associations pour l'exercice 2026,

CONSIDÉRANT :

- Que le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles de par son dynamisme et son implication dans la vie locale des Reventinois,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VALIDE les sommes proposées pour les subventions de fonctionnement aux associations,

DIT que cette dépense d'un montant de **23 550 €** sera imputée sur les crédits inscrits au compte 65748 du budget 2026,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le mercredi 4 mars 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON